

DECISION DU PRESIDENT
30 septembre 2022

DECISION MP2022-09-030 : ATTRIBUTION ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'AMELIORATION DU BOCAGE

Une consultation pour des travaux relatifs à l'amélioration du bocage, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 13 juillet 2022, dans un journal d'annonces légales le 15 juillet 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

La date de remise des offres était fixée au 12 septembre 2022 à 12h.

La consultation est allotie en 4 lots et donnera lieu à des accords-cadres à bons de commande dont les prestations sont susceptibles de varier de la manière suivante par période :

Lot	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT	Nombre d'offres reçues
Lot 1 : construction de talus bocagers, fossés et travaux sur entrées de champs	10 000 € HT	125 000 € HT	2
Lot 2 : construction de billons	0 € HT	20 000 € HT	1
Lot 3 : préparation préalable du sol	0 € HT	15 000 € HT	2
Lot 4 : Fourniture de plants, plantation de haies et dégagement	30 000 € HT	300 000 € HT	2

Le contrat débutera le 1^{er} novembre 2022 si la notification est antérieure à cette date ou à la notification si celle-ci est postérieure au 1er novembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023. Il sera ensuite reconductible 3 fois 1 an.

Vu l'avis de la Commission MAPA réunie le 27 septembre 2022,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- **D'attribuer les accords-cadres aux offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles des soumissionnaires désignés ci-après :**

Lot 1 – Construction de talus bocagers, fossés et travaux sur entrées de champs	Montant minimum de 10 000 € HT / maximum de 125 000.00 € HT		
SOCIETE ARMORICAINE DE TRAVAUX PUBLICS	6, Rue du Tertre d'en haut	22800	SAINT DONAN
Lot 2 – Construction de billons	Montant minimum de 0 € HT / maximum de 20 000.00 € HT		
SARL ETA ROLLAND ALIX	8 LA PLANCHETTE	22210	LE CAMBOUT
Lot 3 – Préparation préalable du sol	Montant minimum de 0 € HT / maximum de 15 000.00 € HT		
BROYAGE LEFF ENVIRONNEMENT	Lan Faouet	22290	LE FAOUE
Lot 4 - Fourniture de plants, plantation de haies et dégagement	Montant minimum de 30 000 € HT / maximum de 300 000.00 € HT		
SASU NAUDET REBOISEMENT	4 rue de Lugny	21290	LEUGLAY

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
 Pour copie conforme

Le Président,
 Vincent LE MEAUX


